

**ARRETE DU MAIRE****N° 2023-056****Réglementation de la circulation****Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,**

- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la route
- Considérant que pour des travaux d'implantation, de remplacement, de recalage et de renforcement de poteaux téléphoniques ainsi que le tirage et de raccordement de la fibre lieudit Les Ouvrinières, il y a lieu de régler la circulation.

ARRETE**Article 1^{er}**

A partir du 9 octobre 2022 et ce pour toute la durée du chantier, pour des travaux d'implantation, remplacement, recalage et renforcement de poteaux téléphoniques ainsi que le tirage et raccordement de la fibre par la société GROUPE ALQUENRY, lieudit Les Ouvrinières. La circulation s'effectuera de manière alternée manuellement à l'aide de panneaux B15/C18 suite à l'empiètement sur la chaussée.

Article 2

Le stationnement et le dépassement seront interdits pour les véhicules légers et les poids lourds

Article 3

La signalisation sera gérée et assurée par l'entreprise GROUPE ALQUENRY, responsable des travaux.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 29 septembre 2023

Le Maire,
Emmanuel FRANCO

MAIRIE

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS

Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com